

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A310 et A300-600

Protection incendie - Système de détection incendie
moteurs et groupe auxiliaire de puissance (APU) (ATA 26)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A310 et A300-600 tous modèles certifiés, tous numéros de série n'ayant pas reçu application des deux modifications AIRBUS INDUSTRIE n° 06267 et 07340 de série.

RAISONS :

Les analyses faisant suite à un incident de feu moteur non circonscrit ont révélé que les logiques de fonctionnement du système de détection incendie et de déclenchement des alarmes associées peuvent conduire à des situations de feu moteur / APU pour lesquelles une alarme incendie disparaît rapidement après s'être déclenchée, le foyer de l'incendie n'étant toujours pas éteint.

Afin de prévenir ce genre de situation et de supprimer toute action nécessaire de la part de l'équipage pour réactiver l'alarme incendie, les modifications de câblage suivantes sont rendues impératives.

La Révision 2 de cette Consigne de Navigabilité (CN) vise à prendre en compte la Révision 06 du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE (BS) A310-26-2024 qui introduit une nouvelle configuration des avions A310 (avions n'ayant pas reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE n° 6845 de série exception faite des avions numéros de série MSN 419, 424, 427 et 430).

ACTIONS :

Avant le 31 mai 2001, sauf si déjà effectué, appliquer les modifications de câblage du système de détection incendie des moteurs et APU suivant les instructions du BS A310-26-2024 Révision 06 ou A300-26-6038 Révision 02.

Des travaux complémentaires (mentionnés dans la Révision 06 du BS A310-26-2024) devront être effectués avant le 31 mai 2001 sur les avions A310 n'ayant pas reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE n° 6845 de série (exception faite des avions numéros de série MSN 419, 424, 427 et 430) et qui auraient déjà reçu application du BS A310-26-2024 Révision 05 à la date d'entrée en vigueur de la présente CN.

.../...

REF. : Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE :
A310-26-2024 Révision 06 - A300-26-6038 Révision 02
(ou toute révision ultérieure approuvée).

Cette Révision 2 remplace la CN 1999-238-286(B) R1 du 29 décembre 1999.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

CN originale : 12 JUIN 1999
Révision 01 : 08 JANVIER 2000
Révision 02 : 27 MAI 2000